



Informations actualisées sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat de la CIPV

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-NEUVIÈME SESSION

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES PROJETS DE MISE EN ŒUVRE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS GÉRÉS PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CIPV

POINT 14.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

1. Introduction

- [1] Le présent document fait le point sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés ou appuyés par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre (UFM) du secrétariat de la CIPV (ci-après dénommé «le secrétariat») en 2024, ainsi que sur les efforts menés pour aider les pays à élaborer des projets. L'objectif du présent document est d'améliorer la transparence concernant ces projets, leur mise en œuvre technique et leur impact.

2. Remerciements aux donateurs

- [2] En 2023, le secrétariat a géré huit (8) projets, dont la valeur totale était de plus de 8,5 millions d'USD, tandis qu'en 2024, il a géré quatre (4) projets d'une valeur totale de 5,5 millions d'USD. Trois (3) de ces projets se poursuivront en 2025 et un (1) projet s'est terminé en 2024. On trouvera des informations plus détaillées à l'annexe 1.
- [3] L'UFM du secrétariat dépend fortement des contributions budgétaires – jusqu'à 70 pour cent¹. Le secrétariat remercie sincèrement les donateurs qui ont versé de généreuses contributions dans le cadre de plusieurs projets, en particulier l'Union européenne et le Japon. Ces fonds ont joué un rôle décisif dans l'optique de la réalisation des objectifs stratégiques de la CIPV.
- [4] Les contributions en nature et le soutien financier du Canada, de la France et de la République de Corée ont été très précieuses dans le contexte d'autres activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités, comme indiqué en détail dans le rapport financier et le rapport annuel de la CIPV.

2.1 Une équipe de gestion de projet efficace

- [5] La gestion efficace des projets est une activité essentielle de l'UFM du secrétariat. Elle consiste à planifier, suivre, faire rapport, doter en personnel, émettre des bons de commande, gérer le personnel et mobiliser des ressources, en coordination avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité»), ses sous-groupe et ses équipes. La liste des membres du personnel de l'UFM est régulièrement mise à jour et publiée sur le Portail phytosanitaire international (PPI). Le plan de travail annuel de l'UFM, également disponible sur le PPI, fait apparaître les synergies importantes existant entre les projets et la *Liste des thèmes de la CIPV relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* établie sous la direction du Comité.

¹ Le pourcentage est calculé en fonction du nombre de postes de l'UFM financés dans le cadre du programme ordinaire de la CIPV et du nombre de postes financés au moyen d'autres ressources (projets, contributions via le Fonds fiduciaire multidonateurs).

3. Projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat de la CIPV en 2024

3.1 Projets mis en œuvre et gérés dans le respect absolu des cadres et stratégies existants favorisant la transparence

[6] Le secrétariat se concentre principalement sur la mise en œuvre de projets ayant un impact régional ou mondial, à l'exception des évaluations des capacités phytosanitaires (ECP), qui sont essentiellement menées au niveau national. La mise en œuvre de ces projets est conforme aux documents stratégiques de la CIPV et de la FAO suivants:

- le *Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO*;
- le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des éléments du Programme de développement et des ECP;
- la *Stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030*, adoptée par le Comité et dont la CMP a pris note à sa 16^e session, en 2022;
- la *Liste de thèmes de la CIPV relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*.

[7] L'UFM du secrétariat gère ces projets sous la supervision du Comité, qu'elle invite à approuver tout nouveau projet, comme indiqué dans le mandat du Comité². Le Comité fournit, si nécessaire, des contributions techniques, comme demandé par le Bureau de la CMP en 2018, et conformément à la stratégie et à la procédure convenues par le Comité en mai 2019³.

[8] Comme indiqué dans plusieurs documents de la CMP sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités, depuis 2021, le secrétariat veille à la transparence en créant des pages web consacrées à certains projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités. Ces pages précisent le champ d'application, le budget et le calendrier du projet, ainsi que les résultats escomptés, ce qui permet de rendre compte à l'ensemble de la communauté de la CIPV. Tous les projets dont le budget est supérieur à 500 000 USD ont leur propre page web.

[9] Comme prévu dans son Manuel de procédure, le Comité organise une séance ouverte (webinaire) dans le cadre de sa réunion de mai et y présente des projets phytosanitaires ayant trait à la mise en œuvre et au renforcement des capacités qui ont été proposés, à la suite d'un appel mondial, par des parties contractantes à la CIPV, des organisations régionales pour la protection des végétaux, des bureaux de la FAO, des donateurs et des organisations chargées de la mise en œuvre⁴. L'Équipe du Comité chargée des projets aide le secrétariat à organiser cette séance ouverte en examinant les projets phytosanitaires proposés, conformément à la stratégie et à la procédure convenues par le Comité en mai 2019⁵. Comme convenu par le Comité, la séance de 2025 sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités, à laquelle participeront d'éventuels donateurs, se tiendra sous la forme d'une présentation informative et portera sur l'utilisation de technologies innovantes dans le domaine de la santé des végétaux. Il s'agira d'une séance d'information destinée à l'ensemble de la communauté de la CIPV qui permettra également aux parties contractantes de mobiliser davantage de donateurs.

² *Mandat et Règlement intérieur du Comité*:

https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2022/04/IC_2022_IC_ToR_and_RoP.pdf (en anglais).

³ *Manuel de procédure de la CIPV pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités*, voir 1.4: <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/dcc8f780-e185-4657-9146-ba151576938c/content> (en anglais).

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, voir 1.4.1.

3.2 Approches novatrices visant à favoriser la mise en œuvre et le renforcement des capacités au sein des parties contractantes

[10] En outre, le secrétariat administre et coordonne la production des ECP, qui sont généralement financés par la FAO ou dans le cadre de projets d'autres donateurs. L'UFM prête un appui technique (remboursé si l'appui dure plusieurs jours) dans le cadre des projets de la FAO ayant une composante phytosanitaire qui sont indiqués ci-après:

- *Technical Support for Phytosanitary Capacity Evaluation and Establishment of Plant Health Clinics to Improve Agricultural Production and Productivity (TCP/NAM/3903)* (Appui technique dans le domaine de l'évaluation de la capacité phytosanitaire et de l'établissement de cliniques de santé des végétaux aux fins de l'amélioration de la production et de la productivité) – 232 000 USD, novembre 2022 - avril 2025, mis en œuvre par le bureau de pays de la FAO en Namibie. Le secrétariat a contribué à la sélection de facilitateurs ECP certifiés.
- *Strengthening Cambodia Phytosanitary Capacity for Risk Free Agricultural Exports Promoting the Export of Banana, Mango and Durian to China and International Markets (GCP/CMB/058/CPR)* (Renforcer la capacité phytosanitaire du Cambodge pour favoriser les exportations agricoles sans risque et promouvoir les exportations de bananes, de mangues et de durians vers la Chine et les marchés internationaux) – 2 millions d'USD, novembre 2024 - octobre 2026, mis en œuvre par le bureau de pays de la FAO au Cambodge, en fonction des priorités définies dans le cadre de l'ECP. Le secrétariat veillera à la conformité avec tous les documents et toutes les activités.
- *Strengthening Trade Through Enhanced SPS Measures in Lao PDR, Pakistan and Viet Nam (TCP/RAS/4002)* (Renforcer le commerce en améliorant les mesures sanitaires et phytosanitaires en République démocratique populaire lao, au Pakistan et au Viet Nam) – 500 000 USD, octobre 2024 - septembre 2026, mis en œuvre par le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. La République démocratique populaire lao, le Pakistan et le Viet Nam bénéficient d'un appui dans le cadre de la conduite des ECP. Le secrétariat s'assurera que les procédures de l'ECP sont suivies.

[11] Le secrétariat utilise des approches novatrices pour veiller à ce que les fonds alloués aux projets soient utilisés efficacement et que des résultats durables soient obtenus. Il s'efforce de créer des synergies entre plusieurs projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités, y compris en mobilisant le secrétariat des partenaires concernés, notamment le Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement (COLEAD). Les activités menées au titre du projet «*Strengthening Food Control and Phytosanitary Capacities and Governance*» (GCP/GLO/949/EC) (Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire) en sont une bonne illustration. L'UFM du secrétariat collabore avec la Division des systèmes agroalimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) de la FAO aux fins de la mise en place d'outils d'évaluation intégrée dans les pays de l'Union africaine. Ce partenariat met en lumière le poids de la collaboration intersectorielle dans le cadre de l'approche «**Une seule santé**», car il permet d'adopter une approche globale et intégrée pour remédier à des difficultés d'ordre phytosanitaire. Un compte rendu complet sur les activités liées à l'ECP figure au **point 14.3** de l'ordre du jour.

[12] Autre exemple, l'UFM a organisé un **atelier sur la conception de projets**, à Rome, du 7 au 11 octobre 2024, dans le cadre du même projet⁶, tirant ainsi parti de son partenariat et de sa collaboration avec le COLEAD. Cet atelier a réuni des coordonnateurs nationaux d'ECP de pays de l'Union africaine (Djibouti, Égypte, Eswatini, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Zambie et Zimbabwe) et visait à renforcer leurs capacités à améliorer les résultantes de leurs plans stratégiques nationaux en formulant des idées et des propositions concrètes. Les participants ont également été formés à l'intégration systématique des questions liées au genre et aux jeunes, le but étant de faire en sorte que la question de l'inclusion soit prise en compte lors de la conception des projets. Le secrétariat

⁶ Une étape décisive franchie en ce qui concerne le renforcement des capacités phytosanitaires dans les pays du COMESA: <https://www.ippc.int/fr/news/critical-milestone-achieved-in-strengthening-phytosanitary-capacities-across-comesa-countries/>.

continue d'aider ces pays à élaborer des propositions pertinentes qui faciliteront la mobilisation de ressources en faveur de la mise en œuvre.

4. Nouveaux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités en cours d'élaboration

- [13] Le secrétariat élabore actuellement un nouveau projet, l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV, auquel participent 32 pays africains. Doté d'un budget global d'environ 20 millions d'USD, cette initiative vise à accélérer la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV dans toute l'Afrique. On trouvera des informations supplémentaires sur l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV et la liste des parties prenantes participantes au point 12.1 de l'ordre du jour.
- [14] Le secrétariat élabore actuellement, sous la supervision du Comité, un autre projet disposant d'un budget de 2 millions d'USD, dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine. L'objectif de ce projet est de favoriser la mise en œuvre d'ECP dans cinq (5) à six (6) pays d'Asie afin de renforcer les capacités phytosanitaires de ces pays.
- [15] Le secrétariat est en contact avec l'Union européenne en vue de l'élaboration d'un nouveau projet visant à faciliter les activités de l'Observatoire de la CIPV, comme cela avait été fait précédemment dans le cadre des projets portant sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre.

Recommandations

- [16] La CMP est invitée à:
- 1) *prendre note* des résultats escomptés dans le cadre des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat en 2024;
 - 2) *prendre note* de la conformité des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités au regard des procédures du secrétariat et du Comité, ainsi que des améliorations apportées en termes de transparence, telles qu'indiquées à l'appendice 1;
 - 3) *prendre note* des efforts menés pour aider les pays à mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre de leurs activités prioritaires;
 - 4) *prendre note* des efforts menés pour élaborer trois nouveaux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités:
 - a. l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV;
 - b. le projet consacré au renforcement des capacités phytosanitaires dans certains pays asiatiques dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine;
 - c. le projet visant à faciliter les activités de l'Observatoire de la CIPV, qui pourrait être financé par l'Union européenne;
 - 5) *noter* que le thème de la séance ouverte (webinaire) du Comité consacrée aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités qui se tiendra en 2025 portera sur l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes dans le domaine de la santé des végétaux.

Appendice 1: Projets gérés par le secrétariat de la CIPV par l'intermédiaire de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre en 2024

Intitulé du projet/précisions	Donateur	Dates de début et de fin	Budget	Projet conforme au/à la/aux	Principaux produits concrets
Support to the IPPC Strategic Framework and Work Plan (GCP/GLO/1238/EC) (Appui en faveur de la mise en œuvre du Cadre stratégique et du Plan de travail de la CIPV)	Commission européenne	Début: novembre 2024 Fin: octobre 2027	1 666 665 USD	Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 Plans de travail des 2 ^e et 5 ^e éléments du Programme de développement («Normes internationales pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises et des filières» et «Renforcement des systèmes d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles»).	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des activités des systèmes d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles (y compris «Une seule santé») (30 %). - Normes internationales pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises et des filières (30 %). - Programme phytosanitaire pour l'Afrique (40 %).
Support for Implementation and Capacity Development Activities of the IPPC Secretariat (GCPT/GLO/102/JPN) (Appui en faveur des activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités du secrétariat de la CIPV)	Japon	Début: juin 2024 Fin: décembre 2025	1 006 180 USD	Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à la disposition de l'UFM d'un membre du personnel. - Appui opérationnel du secrétariat en ce qui concerne la supervision du personnel recruté dans le cadre du projet et les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités.
Strengthening Food Control and Phytosanitary Capacities and Governance (GCP/GLO/949/EC) (Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de	Commission européenne	Début: janvier 2022 Fin: juin 2025	7 075 947 USD (total), environ 2 400 000 USD (aspects phytosanitaires)	<i>Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030</i> <i>Stratégie relative à l'évaluation des capacités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ECP dans 11 pays. Organisation d'une formation de facilitateurs ECP. - Atelier sur la conception de projets

<p>contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire).</p> <p>Projet mis en œuvre conjointement avec la Division des systèmes agroalimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) de la FAO.</p>				<p><i>phytosanitaires pour 2020-2030.</i></p> <p><i>Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités.</i></p>	<p>visant à aider huit pays à mobiliser des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campus phytosanitaire de la CIPV et plus de six nouveaux cours en ligne. - Traduction en français du Campus phytosanitaire de la CIPV, ainsi que des six cours en ligne.
<p><i>FAO support to COMESA trade facilitation programme (GCP/INT/387/COM)</i> (Appui de la FAO en faveur du programme de facilitation des échanges du COMESA).</p> <p>Projet mis en œuvre conjointement avec la Division des systèmes agroalimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) de la FAO.</p>	<p>Commission européenne via le secrétariat du COMESA</p>	<p>Début: décembre 2018 Fin: mai 2024 (achevé)</p>	<p>2 803 069 USD (total), environ 800 000 USD (aspects phytosanitaires)</p>	<p><i>Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de quatre cours en ligne. - Un guide sur la planification des interventions d'urgence et une directive sur la prévention, la préparation et l'intervention contre la fusariose (TR4). - Cinq webinaires de renforcement des capacités. - Traduction en français de six guides. - Cours sur la surveillance et le diagnostic de la TR4. - Exercices théoriques et exercices de simulation sur la TR4.